

SALARIEES-SALARIÉS DU NOTARIAT : MOBILISEZ-VOUS !

Arrêtez de laisser les salariés des autres professions se battre afin de conserver nos acquis sociaux.

Nous sommes toutes et tous concernés par l'allongement de la durée du travail, et **salariées-salariés** du Notariat, nous sommes concernés en premier lieu par la suppression de notre régime spécial.

Nous travaillerons plus longtemps sans pour autant être assuré d'avoir une meilleure retraite !

La CRPCEN, créée de haute lutte en 1937, se voit mise au « pilori » par le gouvernement dans son projet, avec 4 autres régimes spéciaux, et non pas tous les régimes spéciaux, au nom d'une égalité qui n'en est pas une !

Nous ne méritons pas cela, les salariés de la CRPCEN ne méritent pas cela !

Ce régime spécial de sécurité sociale et de retraite a toujours été parfaitement géré, respectant strictement les obligations diverses et variées qui lui ont été imposées par les réformes successives.

Notre régime est parfaitement équilibré et juste pour tous les salariés du notariat. L'argumentaire de la Première ministre ne tient donc pas la route.

Notre régime n'est pas déficitaire comme cela a été dit dans les médias !

Nous faisons et avons fait des efforts pour conserver cet équilibre depuis la création de ce régime (augmentations de nos cotisations « salariales et patronales », pas de plafond pour le calcul des cotisations, prise en compte de la totalité du salaire et des primes, cofinancement par une cotisation de 4% sur tous les honoraires et émoluments...).

Salariées-salariés du Notariat, ne comptez pas sur le Conseil Supérieur du Notariat pour vous défendre ! Pour lui, la réforme est déjà passée et actée, et il négocie en « catimini » l'après réforme, sans aucune concertation avec les organisations syndicales représentants les salariés et retraités de la branche :

« Dans le projet tel que présenté, le recul de l'âge de la retraite à 64 ans s'appliquerait à tous les Français, tous régimes confondus. Dans le notariat, ce recul aurait une incidence limitée puisque l'âge moyen de départ à la retraite est actuellement autour de 64 ans, un peu plus pour les notaires et un peu moins pour les collaborateurs affiliés à la CRPCEN. » (Maître SABOT-BARCET le 10 janvier 2023)

VOILA C'EST DIT !

Alors, **BATTEZ VOUS**, faites grève, descendez dans la rue le 31 janvier prochain pour :

- **Dire NON au report de l'âge de la retraite à 64 ans !**
- **Dire NON à la suppression de la CRPCEN !**
- **Exiger le maintien de la gestion du régime !**
- **Exiger le maintien de la garantie du niveau des pensions actuelles !**
- **Exiger le maintien de l'action sociale !**
- **Exiger le maintien de l'affectation de la cotisation 4 % !**

Le 31 janvier... Tous dans la rue contre cette réforme des Retraites !

les salariés du Notariat sont invités à signer la pétition :

<https://www.change.org/p/retraites-non-%C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale>